

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

CYCLES 1, 2 et 3 VOIE DE LA ROSE

1. Présentation du programme en ligne

Le programme “Voie de la Rose Cycle 1, 2 et 3” sont des accompagnements en autonomie.

Dans les programmes en ligne vous trouverez :

- Enseignement en video, audio et pdf.
- Méditations/soins avec la Rose.

Il y a possibilité de prendre des Séances individuelles d'intégration avec Caroline si nécessaire (Tarif : 80 euros)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

CYCLES 1, 2 et 3 VOIE DE LA ROSE

2. Prix et modalités de paiement

- Prix total du de chaque Cycle : 330 euros.
- Modalités de paiement : Paiement en une fois ou en 3 fois sans frais.
- Modes de paiement acceptés : Carte bancaire, virement bancaire.
- Tout retard de paiement entraîne l'accès suspendu au programme jusqu'à régularisation.

3. Accès au programme

- Le programme débute quand vous souhaitez et vous y avez accès pendant 2 ans.

4. Droit de rétractation et politique de remboursement

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux contenus numériques fournis immédiatement après l'achat.

- Aucun remboursement ne sera accordé après l'inscription.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

CYCLES 1, 2 et 3 VOIE DE LA ROSE

5. Engagements des participants

- Confidentialité : les contenus et échanges partagés au sein du programme ne doivent pas être diffusés à l'extérieur.
- Engagement personnel : la transformation dépend de l'implication du participant. Aucun résultat spécifique ne peut être garanti.

6. Responsabilité et limites

- Cet accompagnement ne remplace en aucun cas un suivi médical, psychologique ou thérapeutique.
- L'organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes techniques liés à Système IO ou à la connexion Internet du participant.
- Chaque participant est responsable de son engagement dans le programme et des effets des pratiques sur lui.

7. Droit applicable et litiges

- Les présentes CGV sont régies par le droit français.
- En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.
- Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Dernière mise à jour : 19 mai 2025